



Études océan Indien

44 | 2010

Images contemporaines dans les sociétés de l'océan Indien occidental

Politique culturelle, télévision nationale et cinéma à l'Île Maurice

Omissions interculturelles et blocages à la création

Julie Peghini



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/oceanindien/469>

DOI : 10.4000/oceanindien.469

ISSN : 2260-7730

Éditeur

INALCO

Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2010

Pagination : 243-263

ISBN : 978-2-85831-187-3

ISSN : 0246-0092

Référence électronique

Julie Peghini, « Politique culturelle, télévision nationale et cinéma à l'Île Maurice », *Études océan Indien* [En ligne], 44 | 2010, document 10, mis en ligne le 11 octobre 2011, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/oceanindien/469> ; DOI : 10.4000/oceanindien.469

Ce document a été généré automatiquement le 20 avril 2019.



Études océan Indien est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International.

Politique culturelle, télévision nationale et cinéma à l'Île Maurice

Omissions interculturelles et blocages à la création

Julie Peghini

- 1 L'accent mis sur la diversité culturelle, par l'action d'organismes tels que l'UNESCO, se généralise mondialement. Ces organismes diffusent l'impératif de prendre en compte la diversité culturelle dans le contexte de la mondialisation, qui va de pair avec la nécessité de trouver de nouvelles formes organisationnelles et relationnelles correspondant au relativisme culturel. La diversité culturelle telle qu'elle est définie dans la convention d'octobre 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO (venant après la convention de 2001) articule des principes — parmi lesquels le principe de l'égalité de dignité et du respect de toutes les cultures — avec une définition centrée sur la production, la diffusion et la distribution de la diversité culturelle, ainsi que des technologies utilisées pour ces activités productives.

« Diversité culturelle renvoie à la multiplicité des formes par lesquelles les cultures des groupes et des sociétés trouvent leur expression. Ces expressions se transmettent au sein des groupes et des sociétés et entre eux. La diversité culturelle se manifeste non seulement dans les formes variées à travers lesquelles le patrimoine culturel de l'humanité est exprimé, enrichi et transmis grâce à la variété des expressions culturelles, mais aussi à travers divers modes de création artistique, de production, de diffusion, de distribution et de jouissance des expressions culturelles, quels que soient les moyens et technologies utilisés » (UNESCO 2005 : 5).

- 2 Le cas de l'Île Maurice illustre celui d'un pays émergent qui met fortement l'accent sur sa diversité culturelle pour attirer touristes et capitaux. Cependant, l'Île Maurice est loin d'être le lieu idéal d'application des valeurs liées à la diversité culturelle, même si la réalité de son fonctionnement social se prête à une certaine forme de pluralisme. La mise en place d'une politique d'accommodation de la diversité à partir de l'indépendance en 1968 est nommée « unité dans la diversité ». Cette politique a été fondée sur la reconnaissance par la Constitution en 1968 de différentes communautés au sein de la

population¹. L'État mauricien s'appuie sur la politique de « l'unité dans la diversité », structurée autour d'une égalité distributive. Si ce système est mis en place, en principe, pour assurer une répartition entre les différentes communautés et un principe d'égalité, il est en réalité « communaliste » et resserre le fonctionnement politique sur les communautés d'appartenance.

- 3 Dans le but de démontrer l'écart entre les discours sur la diversité culturelle à Maurice et les pratiques, nous montrerons l'absence de valorisation de la diversité culturelle et de politique publique adaptée à cet enjeu, à travers l'exemple de la télévision nationale et du cinéma à Maurice ; nous soulignerons ainsi les impasses d'une politique d'État qui conduit à privilégier des logiques communautaires et produit une forte inertie. Nous nous demanderons enfin ce qu'il en est de l'expression du mauricianisme ou de la mauricianité à Maurice dans le domaine de l'audiovisuel. Certaines œuvres dessinent-elles de nouveaux espaces de communication, d'échange ou de partage ?

Politique culturelle et traitement de la diversité

« Et c'est peut-être les deux constantes,
copiner et ne pas avoir de politique,
de toute l'histoire des ministères des Arts
et de la Culture depuis l'Indépendance »
(F. Ghanty & I. Ghanty 2005 : 10).

- 4 Les politiciens mauriciens s'autocongratulent souvent que l'île Maurice soit considérée comme un terrain d'application privilégié de la diversité culturelle, dans la mesure où elle est perçue, par des instances comme l'UNESCO, comme un modèle réussi de multiculturalisme. Cela est particulièrement lisible dans les débats de l'Assemblée nationale, où la réussite alléguée du modèle mauricien est souvent citée. Ainsi s'exprime un député en 2001, au moment du vote de la loi sur le *Mauritian Cultural Centre Trust Fund* :

« En remontant à une quinzaine d'années en arrière, je me trouvais dans cette Maison et disais que Maurice est un terrain privilégié pour le dialogue entre l'humanité. Et c'est cela qui se produit. D'autres membres ont fait allusion à ce que l'UNESCO propose à Maurice quant à cette question de dialogue interculturel, l'Institut International pour le Dialogue Interculturel et pour la Paix Maurice peut être le porte-flambeau pour illuminer le sentier du développement culturel dans le monde »².

- 5 Contrairement à ce qu'indique l'éloquence du discours, l'Institut mentionné par ce député n'a jamais été créé par l'UNESCO, qui évoque désormais plutôt un observatoire pour la diversité culturelle dans l'océan Indien situé à Maurice, toujours à l'état de projet. Un consultant pour l'UNESCO, en mission à Maurice en 2007, Keith Nurse, soulignait le rôle clé que cet observatoire pourrait jouer à Maurice, en contribuant à placer la culture comme une des forces du développement économique, dans un contexte où elle lui paraissait tout à fait négligée. Ce constat est tout à fait justifié : les produits artistiques et culturels mauriciens peinent à être diffusés localement déjà et, *a fortiori*, à l'international, faute de soutien. L'éducation artistique au niveau scolaire est quasiment inexistante et le statut de l'artiste reste encore à définir. Le ministère des Arts et de la Culture, créé en 1982, n'a pas été jusqu'alors une instance appropriée pour contribuer au développement artistique et soutenir économiquement la culture, compte tenu de son orientation conservatrice et de la logique quantitative qui l'anime. C'est ainsi du moins qu'il est unanimement perçu par ? les artistes et les acteurs culturels. Depuis l'Indépendance

règne un certain tabou sur le culturel, domaine auquel il ne faudrait pas toucher sous peine de déséquilibrer l'harmonie nationale. Est affirmée une politique de « *do-not-touch* », jeu d'équilibre et consensus par lequel l'État donne place et égalité formelle à toutes les religions et traditions ancestrales. Son soutien aux arts et à la culture revient en pratique à des actions pour préserver les traditions et langues dites ancestrales, à travers des subventions accordées aux associations dites « socioculturelles » (religieuses), qui organisent principalement les fêtes religieuses des différentes communautés et s'occupent des lieux de culte, car ceux qui contrôlent les politiques culturelles à Maurice essaient d'imposer des standards d'authenticité, à travers la notion de « cultures ancestrales » et leurs valorisations, ce qui limite les destinataires de ces politiques culturelles et donne une place essentielle aux associations socioculturelles. Ici réside la stricte association entre intérêts politiques partisans et gestion étatique de la diversité. Le ministère des Arts et de la Culture est pris dans des réseaux qui contrôlent son action, via le travail de lobbying des différentes associations, qui luttent pour s'arroger par leurs influences dominantes les subventions de l'État. À chaque changement de gouvernement depuis 1983, cette politique a perduré et les seuls changements survenus ont été de nature formelle ; ils portent sur les réseaux d'influences. Le modèle dit de « l'unité dans la diversité » et les institutions culturelles créées depuis l'Indépendance ont ainsi été des canaux de légitimation politique et n'ont jamais été vraiment populaires. Ces institutions ont plutôt fonctionné comme des médiums par lesquels les politiciens, affirmant leurs visions du modèle de gestion des différences, tentaient de diriger le futur politique de l'île et de faire avancer leurs agendas particuliers à tous les niveaux de la société mauricienne. À travers de nombreux entretiens, nous avons pu constater que la politique de « l'unité dans la diversité » est largement critiquée comme l'expression de la défense d'intérêts partisans, plutôt que comme l'expression d'une véritable gestion des différences et de la diversité culturelle. Le ministère des Arts et de la Culture n'encourage donc pas la structuration d'un espace de création en dehors des cadres communautaires, il n'y a pas de politique culturelle en faveur de la production et diffusion de créations et produits culturels représentatifs de la société dans son ensemble. Il s'agit plutôt de donner à tous la même chose, tel un jeu de balance. On trouve ce principe de justice distributive dans tous les dispositifs que le ministère des Arts et de la Culture a mis en place, ou à travers ses relais institutionnels.

- 6 Il n'est qu'à lire la violence du pamphlet d'un artiste, Firoz Ghanty, sur la politique culturelle à Maurice, pour comprendre le conflit qui sépare les artistes du ministère qui est censé les soutenir. Je cite un extrait significatif de ce rapport, la conclusion (2005 : 30) :

« Nous l'avons dit et répété ici et ailleurs, aucun gouvernement depuis l'Indépendance n'a formulé de projet culturel, défini une politique, une stratégie, leurs modes de financement et d'application. Ils n'ont même pas dressé une liste sommaire des besoins de base en termes d'infrastructures et d'encadrement] Ce faisant, ils nous ont maintenus, nous artistes, une catégorie sociale, une corporation, un corps de métier, dans des frontières réservées en marge du pays. Ils nous ont cantonnés, entre les cloisons d'une minorité nationale. Leurs seules préoccupations : la religion et la communauté L'Art, la Culture et l'Identité nationale sont chaque jour forcés de reculer d'un autre pas. Ils sont sous tutelle et sous séquestre. Un grand nombre d'artistes et d'intellectuels collaborent activement à cette déperdition de nos spécificités, de ce qui fait notre identité et participent férocement à la déprédation, au mercantilisme, au folklore exotico-touristique. »

- 7 Cette analyse sur le processus de marginalisation des artistes est partagée par la majorité des artistes que j'ai rencontrés à Maurice.

Télévision nationale et enjeux de représentativité

- 8 La télévision nationale, la *Mauritius Broadcasting Corporation* (MBC), fonctionne bien selon ce même principe. Les enjeux soulevés par la MBC sont d'abord un problème de représentation communautaire. Schématiquement, les différences entre les chaînes télévisuelles de la MBC sont les suivantes : la MBC1 est plutôt identifiée comme la chaîne de la population générale, la MBC2 plus volontiers associée à la communauté indo-mauricienne et la MBC3 une chaîne thématique présentant les sports et les questions éducatives et religieuses, toutes communautés confondues. La MBC est un outil essentiellement destiné, avec les radios publiques, à la diffusion des langues des différentes communautés, notamment orientales : elle offre des émissions en anglais, français, créole, hindou, tamoul, marathi et mandarin. Le temps alloué à chaque langue sur la MBC est l'enjeu de fortes revendications de la part des députés à l'Assemblée nationale, depuis sa création en 1970. C'est en particulier la question de la représentativité des langues dites orientales (comme l'hindi, le tamoul, le bhojpuri ou l'ourdou) qui est en débat. Depuis les années 80, il est souvent reproché à la MBC d'être un outil de propagande au service du gouvernement, lui-même perçu comme favorable aux intérêts de la communauté indo-mauricienne. Les sentiments de frustration pointent souvent la même idée pour ceux qui ne sont pas Indo-Mauriciens : le pays appartiendrait aux Indo-Mauriciens, à travers leur domination politique, sur l'appareil d'État³.
- 9 Avec la création de la TNT et l'ouverture de cinq nouvelles chaînes [TV5, BBC, Doordashan, CCTV (chaîne chinoise), Before you, (chaîne musicale indienne)], la symbolique du positionnement mauricien dans l'économie-monde est significative. Il y a tout d'abord la grande nation indienne représentée par une émission en langue indienne diffusée sur toutes les chaînes. Sur la MBC3, qui diffusait auparavant Skynews, est désormais diffusée la BBC, avec des programmes une grande partie de la journée en langue anglaise, celle de l'administration. La MBC1 diffuse tous les soirs les actualités, qui sont perçues comme de la propagande pour nombre d'enquêtés, car elles portent essentiellement sur les actions du gouvernement en place. La MBC suscite un grand mécontentement, manifeste par le nombre impressionnant de critiques faites par des lecteurs dans la presse nationale. De nombreux articles sont notamment parus au cours de l'année 2009-2010 sur les liens de l'ancien directeur général de la MBC jusqu'à juin 2009 avec une association socioculturelle importante, le *Human Service Trust*, et plus généralement sur une certaine forme de propagande gouvernementale jouée par la MBC. À l'approche des dernières élections, il n'est pas anodin que cet ancien directeur général ait été démis de ses fonctions au profit d'un conseiller en communication plus proche du premier ministre.
- 10 Un autre ancien directeur général de la MBC, T.C., en poste entre 2002 et 2005, avait été contraint de démissionner à la suite de conflits avec des associations socioculturelles. Ce départ lui avait permis de s'expliquer publiquement dans la presse sur les raisons précises de son désaccord avec la politique de la MBC :
- « Nous sommes encore très africains au niveau de la station nationale, et évoluons dans un climat très archaïque... On ne peut plus continuer à penser qu'on peut

arriver à faire carrière à la MBC non pas en raison de ses compétences, de ses capacités et de ses performances, mais uniquement par affiliation politique, ethnique, pour ne pas dire clanique. Tant que cet état d'esprit prévaudra, la MBC n'ira nulle part »⁴.

- 11 Le problème clé, de nature institutionnelle, et qui continue de se poser à la MBC, est qu'il ne s'agit pas d'un service public à proprement parler, mais d'une télévision d'État, sur le modèle de l'ancienne ORTF française des années 1960. L'absence d'indépendance de fonctionnement maintient la MBC sous l'emprise du pouvoir politique en place, sans aucun changement, quels que soient les débats parlementaires à son propos.
- 12 Lors de notre entretien, cet ancien directeur général de la MBC explique que 30 % de son temps de travail était consacré à des rencontres avec les dirigeants d'associations socioculturelles, en vue de la retransmission des fêtes culturelles, et que 40 % du temps d'antenne est occupé par les formes d'expression culturelles communautaires :

« On se fait croire que cette représentation illusoire sert à stabiliser la société. La MBC est en fait une courroie de transmission de ce que les communautés veulent. Elle n'est pas elle-même dans la mission du service public au service de la nation, pour être force de proposition en toute liberté, pour montrer la diversité »⁵.
- 13 Il s'agit, en définitive, pour les associations socioculturelles d'occuper, comme une fin en soi, cet espace public pour exister politiquement. Tandis qu'était affirmé dans le *MBC Act* le devoir de représenter la société mauricienne dans son ensemble, on aboutit en définitive à l'inverse : une prise de pouvoir des lobbys religieux et communautaires sur l'appareil audiovisuel.
- 14 D'autre part, le *MBC Act* est en lui-même ambigu : derrière cette idée que l'unité et la paix sociale seront préservées parce que toutes les religions et langues de chaque communauté auront la même couverture médiatique, il y a toujours en filigrane l'utilisation sectaire du média. Et cela se confirme dans ce désintérêt de la population pour ces émissions, preuve que l'idée qu'elles joueraient un rôle important pour l'unité nationale est tout simplement fausse :

« Ma mission est détournée : la MBC est en fait une courroie de transmission de ce que les communautés veulent. Elle n'est pas elle-même dans la mission du service public au service de la nation, pour être force de proposition en toute liberté, pour montrer la diversité. »
- 15 Comme beaucoup de mes interlocuteurs, il souligne que le monopole de l'État sur la télévision ainsi que le traitement de l'information, qui s'assimile à de la propagande étatique, s'est accentué sous le gouvernement travailliste de Ramgoolam en 2005. La MBC est perçue comme étant entre les mains de la communauté hindoue et le Premier ministre, suivi de ces ministres, de passer leurs messages à cette communauté dans des cérémonies retransmises ou actualités sur l'action du gouvernement. C'est en effet sur le traitement de l'information, et ce, depuis longtemps, que l'on juge surtout la MBC. L'explication supplémentaire qui est donnée par l'ancien directeur général de la MBC est la suivante :

« Mais il ne faut pas oublier de mettre en contexte le rôle de la TV à Maurice : la MBC est une réponse du pouvoir hindou face à la presse écrite, antiindépendance et euro-créole. C'est cette emprise-là qui est encore visible aujourd'hui. C'est un moyen de passer un message politique pour contrer des messages virulents de la presse. Il est malheureux que la MBC, qui reste garant du service public, ne représente souvent qu'une partie de la population. De manière illégitime, si les Créoles ne votent pas pour le Gouvernement, ils sont hors des débats. »

- 16 Il nuance par la suite sa thèse : si la MBC lui apparaît essentiellement comme un appareil aux mains des associations socioculturelles hindoues dès l'Indépendance, toutes les communautés sont pour autant représentées. Là encore, le principe de la justice distributive est à l'œuvre et l'on donne une certaine représentativité aux associations. Comme toute la société s'organise sous une forme associative, la MBC devient avant tout un outil destiné à donner aux uns et aux autres la possibilité d'être vus et d'être représentés dans le domaine public.

Omissions interculturelles

- 17 Que le travail de pédagogie ne doit pas être confondu avec la notion de représentativité des communautés, c'est l'idée centrale avancée par notre enquêté, T.C. :
- « La MBC est donc au service de l'idéologie officielle de la salade de fruits : chacun est dans sa case, il n'y a que très peu de passerelles, même pour les langues. On voulait créer des approches de partage, or aujourd'hui, on est encore à la case départ, rien n'est fait en ce sens. »
- 18 Ce travail de pédagogie de la MBC, comme moyen pour les communautés de mieux se connaître les unes les autres, n'est pas fait : « *Par exemple, sur la musique, on fait des concours à Maurice : cela fait partie de la représentativité des gens, dans le système. Mais il faudrait aller au-delà de cela avec des émissions éducatives.* »
- 19 Chaque communauté a son concours ; on retrouve le fonctionnement en miroir de la société mauricienne : le concours de séga typique *Sofé Ravann*, pour les Créoles, le *Khushboo-E-Ghazal*, concours pour les hindous, concours en marathi, en télégou... Ce système de représentativité rend le partage impossible, car il engendre un effet de division. Il crée un public communautaire, quand ce sont les passerelles entre les publics qui participeraient d'une pédagogie de l'interculturel. Cette manière d'entretenir les spécificités communautaires constitue, selon T.C., le cahier des charges de la MBC, qui n'est pas là pour contribuer à la création d'une culture commune :
- « J'ai fait une tentative pour montrer une culture commune avec CIRTEF, une émission sur l'artisanat. Ce qui était symbolique. Mais cela doit gêner fondamentalement au plus haut niveau, car elle est supprimée à présent, cette émission... Par rapport à la culture mauricienne, il y a un vrai souci d'explication, il faut se rapprocher des gens, valoriser des régions hors des bases communales. Par exemple, j'essayais de montrer les artistes, les peintres, les chanteurs, les écoles de la région, le dimanche. Mais cette volonté n'a pas été suivie ! »
- 20 Cet échec de toute pédagogie favorable à une compréhension véritable de la différence, une pédagogie de l'interculturel, n'est pas soulignée uniquement par T.C. Beaucoup d'enquêtés ont mis l'accent dessus dans leurs critiques adressées à la MC. Et cela est confirmé par le désintérêt de la population pour les émissions produites par la MBC. Et cela est confirmé par le désintérêt de la population pour les émissions produites par la MBC. Un autre enquêté, simple téléspectateur de la MBC, explique ainsi que les minorités se battent sur le temps d'antenne à attribuer à chacun, et non sur la qualité. Il donne l'exemple de la retransmission en direct d'une fête tamoule, avec des commentaires en tamoul, sans aucune explication ni souci de compréhension, pour les autres téléspectateurs :
- « À la MBC, récemment, pour le Cavadee, fête tamoule, on a montré un bain d'huile au Dieu Mourouga, et une cérémonie où on verse du lait sur une statuette. Cela a duré 30 minutes en direct, avec une musique et des commentaires en tamoul ! On

n'y comprenait rien, tandis que la même chose pourrait si facilement se faire de manière intelligente, avec des commentaires en Créole et une pédagogie de l'image pour améliorer la compréhension de ce qui se fait chez les autres Mauriciens ! Après ces 30 minutes, sans intérêt aucun, la Fédération des Temples tamouls a communiqué pour dire sa satisfaction ! »

Le directeur de la MBC sur le grill

- 21 Une affaire, dont notre enquêté, l'ancien directeur général de la MBC, fut la victime pendant son mandat, illustre ce contrôle de la MBC par les associations socioculturelles, relais de l'État et de son souci de justice distributive. T.C. a dû se rétracter face à un scandale enclenché par sa proposition d'une nouvelle grille de la MBC en août 2003, « *un regroupement des chaînes de manière thématique et linguistique.* »
- 22 Selon la presse de l'époque, Jugnauth, alors Premier ministre, qui affirmait ne pas avoir été informé à l'avance du changement de grille et faisait face à une vive polémique montée par les associations socioculturelles, a dû nommer un comité ministériel chargé d'étudier les griefs exprimés contre le changement de grille. Les associations socioculturelles ont argumenté ainsi :
- les changements réduisent l'allocation de la programmation en langues orientales ;
 - faire basculer des programmes orientaux sur la chaîne MBC2 engendre une forme de ségrégation, d'autant que la MBC2 est perçue comme une chaîne mal captée, avec une mauvaise image⁶.
- 23 Cette affaire est la démonstration éloquentes de ce que la MBC est une télévision étatique, sous contrôle du Premier ministre, lequel, dans cette polémique, a eu raison des changements prévus. La question des langues orientales a tout de suite été au cœur de l'affaire, les opposants à mon enquêté, craignant qu'il ne touche à ce rôle de la MBC, qui alloue les temps d'antenne selon des critères linguistiques. Pour cet enquêté, ce critère de répartition des temps d'antenne en fonction des critères linguistique est un frein essentiel pour la constitution d'une télévision du service public. Sa virulence est grande contre les associations socioculturelles :
- « Les associations socioculturelles cherchaient ma tête ! Le leader de l'opposition surfe dessus, il dit que cela dévalorise la communauté hindoue. Comme je ne suis pas un hindi-speaking, tout de suite, les associations socioculturelles, qui excellent dans la communication, me démontent ! »
- 24 Par un article intitulé « *Doit-on changer la nouvelle grille ?* », paru dans *L'Express* du dimanche 17 août 2003, Dhundev Bauhador, directeur du *Human Service Trust*, association socioculturelle, considère que cette nouvelle grille méprise les langues orientales, qui y sont dévaluées par rapport aux langues européennes. Il affirme ainsi qu'il « *existe en outre plusieurs langues orientales qui touchent 70 % de la population* ». Cette affirmation, qui est fautive, les langues orientales ayant un pourcentage de locuteurs infimes à Maurice, lui permet de poursuivre ainsi un raisonnement, qui devient de nature schizophrénique :
- « Il n'y a aucune considération communale dans ce que je défends. Le problème à Maurice est que tout est politisé et communalisé. Mais je pense qu'il existe un complot pour dénigrer tout ce qui a trait aux langues orientales. »
- 25 Pour taire le sectarisme qui sous-tend sa démarche, il affirme également : « Nous ne souhaitons pas de formule qui incite les communautés à se cantonner à telle ou telle

chaîne. C'est créer un apartheid et des ghettos. La MBC doit promouvoir l'interculturalité. »

- 26 Tactique communicationnelle fréquente des associations socioculturelles à Maurice : se déclarer non sectaires et en faveur du dialogue interculturel, là où tout, dans leurs actions, démontre le contraire. Leurs discours sont en faveur de l'unité dès lors qu'ils sont énoncés dans les médias officiels, mais deviennent ouvertement sectaires devant leur public traditionnel, communautaire.
- 27 Si notre enquêté, T.C., avait été un Indo-Mauricien venu du nord de l'Inde, et non un Tamoul, cette grille n'aurait pas été perçue selon lui de la même manière par les associations socioculturelles, preuve de la fragilité du tissu social, où une réforme plutôt superficielle entraîne ce type de polémiques sur l'unité nationale. Dans cette affaire, la réaction du leader de l'opposition, Navin Ramgoolam, est exemplaire du discours politique mauricien. Il estime « qu'il s'agit de "changements majeurs qui mettent en danger l'unité nationale" Navin Ramgoolam constate que la nouvelle grille a donné lieu à une "ségrégation culturelle" et il ne comprend pas pourquoi le représentant du PMO n'a pas objecté à certains changements. Le Premier ministre concède qu'il y a un mécontentement dans la population au sujet de la nouvelle grille et que la MBC prend selon lui des "mesures correctives." Il trouve cependant "exagérés", les propos du leader de l'opposition selon lesquels la nouvelle programmation serait "une menace à l'unité nationale" et provoquerait un "chaos" dans le pays⁷. »
- 28 Cette réaction du Premier ministre appelle deux réflexions importantes : d'une part, l'argument de la mise en danger de l'unité nationale pour empêcher toute contestation est un argument d'autorité. Ce discours, qui prône l'unité, peut être interprété de manière opposée, comme un discours de division. En portant l'accent sur la question de la « ségrégation culturelle », il met la représentation communautaire au centre des préoccupations de son gouvernement. De plus, le mécontentement « de la population », sur lequel il s'appuie, est très explicitement ici celui des associations soroeligiieuses, qui ne sont qu'une minorité et qui, pourtant, règnent sur les décisions. Dans cette affaire, leur puissance est doublement visible : leur montée au créneau a commencé avant même l'annonce officielle du changement de grille et elles ont obtenu l'intervention du Premier ministre et du Président de la République en leur faveur⁸.
- 29 Loin d'être un cas isolé, cette affaire est exemplaire du pouvoir exercé par les associations socioculturelles et plus largement par le pouvoir politique sur la MBC. Une autre affaire, l'émission « Sercret Swami », diffusée sur la MBC en septembre 2004, a fait scandale du côté des associations socioculturelles. Nous ne la décrivons que brièvement, car les ressorts démontrés par cette affaire sont les mêmes que ceux analysés précédemment.
- 30 À Maurice, selon la procédure officielle, toute protestation concernant une émission radio ou télévisée doit être soumise par écrit à l'*Independent Broadcasting Authority* (IBA). Or, suite à une émission critique sur le Saï Baba, le cabinet ministériel lui-même saisit l'IBA, ce qui a conduit le journal *L'Express* (16 nov. 2004) à affirmer : « Le cabinet se substitue à l'IBA, réclamant une enquête sur un documentaire diffusé par la MBC sur le Saï Baba. L'indépendance de l'État par rapport à la religion est bafouée. » Or, selon *L'Express* toujours, certains membres du cabinet appartiennent à la Fédération Saï Baba, ce qui est gênant pour leur électorat. Le principe de la laïcité n'est donc pas respecté. Or ce documentaire ne pouvait que déplaire aux dévots mauriciens du Saï Baba. Les journalistes britanniques y interrogeaient d'anciens disciples affirmant avoir été abusés sexuellement par le Saï Baba. Détail important : la réalisatrice de l'émission est une Anglaise de foi hindoue.

- 31 La logique de censure prévaut, encore une fois, dans cette affaire, au détriment du débat public :
- « À la MBC, on affirme que “quelqu’un a fauté quelque part”. Cette logique ne tient pas la route. En retransmettant les émissions des chaînes internationales, la MBC a voulu démocratiser l'accès à des programmes de qualité. Pourquoi censurer ? Pourquoi quelqu'un enfermé dans un petit bureau à Forest-Side devrait-il décider ce que le reste de la population devrait voir ou pas ? Si on suit la logique de l'État, ce qui est bon pour ceux qui peuvent s'abonner au bouquet satellitaire de DSTV ne le serait pas pour le grand public »⁹.
- 32 Ces deux affaires, survenues pendant le mandat de directeur général de la MBC de notre enquêté, révèlent les relations d'allégeance entre la MBC et les organisations socioculturelles, qui ne cessent d'influencer la programmation de la MBC et conduisent à imposer une censure étatique.

Une production locale émergeant à grand-peine

- 33 S'il existe plusieurs sociétés de production indépendantes spécialisées dans l'audiovisuel à Maurice, une télévision nationale et deux corps paraétatiques liés à ce domaine, on ne peut pas parler d'une politique culturelle qui aurait pour but de développer les œuvres audiovisuelles. Dans ce secteur culturel comme dans les autres, les professionnels du métier sont extrêmement sévères sur la politique du gouvernement et soulignent les blocages importants auxquels ils sont confrontés, les empêchant de développer des produits mauriciens de qualité.
- 34 La *Mauritian Film Development Corporation* (MFDC) avait pourtant suscité bien des espoirs et devait jouer un rôle central dans le développement de l'audiovisuel mauricien. Le *MFDC Act* existe depuis 1986, mais c'est en 1995 que le ministre des Arts et de la Culture Tsang Mang Kin proclamait sa volonté de faire de ce secteur un pilier de l'économie mauricienne. Il souhaitait assurer, d'une part, la formation de techniciens et de comédiens mauriciens et, d'autre part, faire de Maurice un lieu de tournage attractif pour les compagnies internationales, ce qu'il appelait « *Mauritius as a one-stop-shop for shooting* ». Il avait notamment prôné toute une série de mesures pour attirer à nouveau des cinéastes indiens qui boudaient alors Maurice pour les Seychelles.
- 35 Des années après, le résultat de cette politique est médiocre sur le plan du soutien à la production locale. De manière significative, la MFDC a été transférée en 2002 à un autre ministère, celui de l'Industrie, ce qui montre bien l'enjeu purement commercial, et non culturel, qui l'anime. Les missions de la MFDC sont pourtant les suivantes : importer, exporter, diffuser et produire des œuvres audiovisuelles, organiser des festivals de films pour satisfaire aux besoins linguistiques et culturels de la population mauricienne, donner une assistance financière aux individus ou agences engagés dans la production d'œuvres audiovisuelles. Mais son action se limite principalement à encourager les producteurs étrangers à venir tourner à Maurice. Elle est très peu active dans la promotion des réalisations locales ou de coproductions, et ses actions se cantonnent, faute de moyens, à un festival annuel de courts métrages, quelques ateliers et d'exceptionnels et faibles soutiens à des producteurs à partir de la présentation de scénarios.
- 36 Même dans le cadre de sa mission première, la MFDC n'est pas compétente, explique un producteur interrogé. Lorsque des équipes étrangères viennent travailler dans l'île, en

particulier depuis l'Inde, car Maurice sert de cadre à de nombreux films ou séries télévisées indiennes, la MFDC pourrait instituer un système de quotas pour qu'un maximum de Mauriciens soit employé sur le tournage et qu'ils bénéficient ainsi de formations. Une équipe étrangère, qui vient tourner en France, par exemple, doit, selon la loi, utiliser environ 50 % de Français lors du tournage. C'est aussi le cas de Cuba, où il y a une école de cinéma et où la loi impose aux équipes étrangères de faire travailler des locaux. En Belgique, les coproductions doivent dépenser 30 % de leurs budgets sur le territoire national (comédiens, techniciens ou encore locations de matériel), pour bénéficier de tout un système financier qui leur garantit de nombreux avantages. Or aucune de ces mesures n'est même pas à l'étude à la MFDC. Ce sont toujours les mêmes personnes qui sont sollicitées pour ces tournages, sélectionnées sur des critères obscurs, ce qui ne permet pas d'améliorer le niveau des nombreux techniciens en herbe pourtant présents dans l'île. Les fonctionnaires de cette institution semblent se protéger entre eux et ne redistribuent pas le travail aux producteurs indépendants. De même, le matériel mis à la disposition pour les projets des artistes ou des producteurs nationaux est monopolisé par les fonctionnaires de la MFDC, qui préfèrent le louer aux sociétés étrangères en tournage à Maurice. Tous les professionnels interrogés font le même constat : la MFDC utilise les ressources mises à sa disposition pour aider les productions étrangères plutôt que pour protéger la production locale. Si la MFDC subventionne des réalisateurs locaux sélectionnés pour les aider à produire des courts métrages ou des documentaires, son aide s'arrête là. Aucun travail de suivi, de diffusion à Maurice ou à l'étranger n'est mis en place, une fois le projet abouti. Certains soulignent une forme de monopole d'ÉTAT, voire de corruption mafieuse, qui empêche la production locale de se développer. En confisquant le marché des tournages étrangers, là où elle ne devrait prendre qu'une place d'intermédiaire, la MFDC empêche les producteurs privés d'entrer sur ce marché pour y trouver l'activité nécessaire au développement de leurs propres activités.

- 37 Une autre critique essentielle adressée à la MFDC par mes interlocuteurs concerne l'absence totale de critères artistiques quant aux subventions des productions locales. Comme pour tous les autres secteurs, l'aide aux artistes et à leurs productions est souvent donnée par la MFDC sur des critères politiques ou relationnels. Ce n'est donc pas la qualité des projets qui est prise en compte. Les premiers courts métrages réalisés par les stagiaires mauriciens avaient été présentés début 2000 par la MFDC comme des films dignes d'être achetés par des télévisions étrangères, alors qu'il ne s'agissait que des premières tentatives d'apprentis cinéastes.
- 38 Certaines œuvres audiovisuelles arrivent néanmoins à émerger dans ce contexte. C'est notamment le cas des clips vidéo promus grâce à une émission musicale, *Bonto Klip*, qui enregistre un grand succès à Maurice. Animée par le chanteur phare d'un groupe musical OSB et enregistrée avec des invités, chaque émission dure 52 minutes et présente les clips vidéo des artistes. Les financements reposaient au départ sur différents annonceurs, mais cela ne fonctionnait pas. L'émission a été sauvée par un sponsor, Emtel, une entreprise de téléphonie mobile. Actuellement, Emtel récupère ses deniers grâce à des jeux par SMS ou autres propositions de sonneries pour téléphones portables.
- 39 Le retour des artistes sur l'émission est favorable : elle leur permet de vendre davantage, puisqu'elle les fait connaître au grand public. En effet, en dehors du magazine *Week-end Scope* qui parle de la sortie des disques, il n'y a pas vraiment de moyens de promotion pour les groupes. L'émission assure donc cette promotion.

- 40 Le succès de l'émission est dû à plusieurs facteurs, selon différents enquêtés :
- son présentateur est connu et apprécié ;
 - c'est la seule émission de clips locaux. Avant les clips mauriciens passaient très peu, à la mi-temps des matches de football et les mêmes revenaient toujours. Les autres clips n'étaient jamais diffusés alors que les artistes les envoyaient à la MBC. L'émission a ainsi permis de faire une recherche de tous les clips existants et a créé un engouement. Un enquêté souligne que, désormais, tous les artistes font des clips (de différente qualité), et que l'émission génère une véritable synergie, la qualité des clips s'améliorant au cours du temps ;
 - le succès de l'émission repose enfin sur le fait que tous les Mauriciens s'y retrouvent, grâce à ces différents clips.
- 41 Selon un enquêté qui participe à la conception de l'émission, les commentaires des spectateurs sont positifs dans toutes les communautés, tandis que la MBC ne transmet aucun autre message de mauricianité où les Mauriciens pourraient se reconnaître. Cet enquêté remarque néanmoins qu'il n'y a pas beaucoup de représentation indo-mauricienne dans les clips. Cette moindre visibilité a valu des menaces sur les producteurs de l'émission par une association sectaire, *Voice of Hindou* :
- « Une fois, un Indo-Mauricien nous a envoyé un clip, mais il était très mauvais, donc il n'est resté que deux semaines au classement. Il chantait en créole. Du fait qu'il ne soit resté que deux semaines, *Voice of Hindou*, une association sectaire de défense des droits des hindous, a téléphoné, criant au scandale. On a dû leur envoyer les statistiques prouvant que les gens avaient voté pour qu'il ne nous fasse pas d'ennuis. »
- 42 Un autre exemple d'une émission locale à succès est celui de *Voisin-Voisine*. Cette série, produite localement, a rencontré un grand succès, certainement parce que tout le monde peut s'y retrouver. C'est une série qui se veut représentative de la diversité mauricienne, tel qu'indiqué par cet enquêté, assistant-réalisateur de la série, lors d'un entretien en août 2007 : « *La famille de Franco-Mauriciens, la famille de Créoles riches, le boutiquier, une mixité dans tout cela, tout le monde est voisin. Le livreur de pains à l'aube, tout le monde s'y retrouve.* » Il souligne également le rôle positif de formation que ce type de réalisations locales procure, même si cela rend les conditions de tournage plus difficiles, à cause du problème récurrent de qualification des techniciens et des comédiens pour les métiers du cinéma en général :
- « Ce qui se passe, comme il n'y a pas d'école de cinéma, *Voisin-Voisine*, on l'utilise comme école. On perd du temps sur les tournages parce qu'on ne connaît pas les principes développés dans le cinéma depuis des années, des méthodes de travail, qui sont apprises dans les écoles partout ailleurs. Mais il y a des techniciens qui avaient travaillé avec nous en 2000 qui se sont retrouvés directeurs techniques chez Radio One. Ils ont une formation grâce à nous. Malheureusement, il n'y a pas de suivi, pendant trois mois un travail intense, après, c'est tout de suite le vide. Ils ne peuvent pas s'exprimer par la suite. »
- 43 La cinquième saison de cette série s'est faite avec une équipe technique de onze personnes et une vingtaine d'acteurs (une saison est constituée de 13 épisodes de 26 minutes). Ce sera la dernière pour des raisons économiques. Le producteur n'arrive pas à rentrer dans ses frais. Son principal problème est l'absence de sponsors financiers. Or il n'existe pas de maison de production à Maurice qui achèterait la série et irait ensuite chercher des sponsors elle-même, en faisant des profits. Et il n'a aucun soutien de l'État, quand bien même il s'agit d'une production locale, mis à part pour la première saison où ils ont reçu une aide. La MBC n'achète pas ou n'aide qu'exceptionnellement au

financement des productions locales. Selon lui, la MBC a plutôt mis en place un système pervers où les rapports de force sont inversés : « *On vous donne un créneau où vous louez des espaces publicitaires pour essayer de gagner de l'argent avec !* ». Ce producteur considère que la MBC faillit à tous ses devoirs de télévision publique nationale et qu'elle mène une action sans transparence, en prenant 60 % de bénéfices sur des productions qu'elle n'a pas soutenues. Pour lui, la MBC n'aide pas à la cohésion sociale et nationale, donne une mauvaise image de Maurice aux étrangers et n'encourage aucune innovation.

Bénarès, le premier long métrage mauricien en langue créole

- 44 Barlen Pyamootoo, réalisateur de *Bénarès*, est avant tout un célèbre écrivain mauricien, publié chez L'Olivier. C'est une grande première à Maurice, où les cinéastes sont très rares et où seuls quelques courts-métrages existaient à la sortie de ce premier long métrage mauricien, sur lequel la société de diffusion communique de la manière suivante : « *le premier film 100 % mauricien !* »¹⁰. Lors d'un entretien, Barlen Pyamootoo précise que tous les Mauriciens qui ont travaillé sur le film, dont le réalisateur, le compositeur et le décorateur, n'avaient aucune expérience du cinéma avant *Bénarès*.
- 45 En 2002, Joël Farges, producteur de cinéma en France, prend contact avec lui pour lui annoncer son envie de porter à l'écran son roman, *Bénarès*, paru en 1999. Il lui demande s'il veut bien coécrire le scénario avec un scénariste confirmé. Barlen Pyamootoo, non sans audace, veut alors être le seul à écrire le scénario, pour ne pas être dépossédé de ses mots, et veut réaliser lui-même le film, pour ne pas être dépossédé de ses images. Sa demande est acceptée, et il se retrouve dès lors à porter à l'écran *Bénarès*, toutefois solidement encadré techniquement par deux spécialistes du son et de l'image français. Il travaille avec des comédiens tous mauriciens et amateurs. Le tournage a commencé en octobre 2004 et s'est terminé deux mois plus tard, le CNC a financé le film à hauteur de 420 000 euros. L'aide de la MFDC s'est limitée à un prêt pour quelques nuits d'un groupe électrogène, rien de plus, selon Barlen Pyamootoo : « *La MFDC n'a pas les moyens, et surtout ses dirigeants préfèrent investir ou aider les films indiens quand ils sont tournés à Maurice.* »
- 46 *Bénarès* est sorti en 2006, après bien des difficultés financières, sans plus d'argent pour le terminer, le producteur l'ayant utilisé pour d'autres projets. C'est la société Pyramide Production qui apporte le soutien nécessaire à la réalisation du film dans les derniers mois et à sa diffusion. Le ministère des Arts et de la Culture, loin d'accompagner la sortie de ce premier film — le réalisateur s'est vu refusé l'aide financière de la MFDC (la *Mauritius Film Development Corporation*) —, arrive à la situation suivante : le film est visionné par le *Board of Film Censors* et il est classé interdit aux moins de 18 ans. Pourtant, dans ce film, pas une scène d'amour ni de violence ! C'est, bien au contraire, un film très intimiste, racontant l'histoire de deux villageois partant à la recherche de deux prostituées qu'ils vont amener dans leur village, Bénarès. La raison de cette censure est, d'après les explications qu'a reçues l'artiste, deux mots dits en créole : sexe et sein. Rien de plus. Ce classement empêche l'artiste de présenter son film au grand public. Des personnes du *Board* lui expliquent que désigner le sexe masculin en créole (« *gogot* ») accentue la vulgarité et la prise de décision de la censure, et que, peut-être, si le personnage l'avait dit en français, la décision n'aurait pas été prise.

- 47 La télévision nationale, la MBC, n'a pas non plus acheté le film pour le diffuser, manquant là à sa mission affichée de promotion de la production mauricienne. La presse mauricienne enfin n'a pas non plus toujours été tendre avec le film. Un journal en particulier a produit de sévères critiques, réduisant ce premier film mauricien à une bande-annonce sans grande envergure. Pourtant, derrière les faiblesses d'un premier film, se dévoile une poésie qui ne fait aucune concession aux clichés habituels. Avec *Bénarès*, l'île Maurice est filmée sans fausse pudibonderie, et le réalisateur aborde les problèmes de l'île Maurice d'aujourd'hui : prostitution, chômage, jeunesse en mal d'idéal, qui s'ennuie profondément dans des villages laissés en jachère, notamment sur le plan culturel, par les pouvoirs en place.
- 48 Lors d'un colloque au MGI en juin 2009¹¹, une chercheuse indienne, Srilata Ravi, enseignante à l'Université de Western Australia, présente une communication sur le film : « Bénarès de Barlen Pyamootoo, du roman mauricien vers un cinéma universel ? ». Si son analyse du film est passionnante à plus d'un titre, l'intitulé de son intervention aurait pu être inversé : « Bénarès : du roman universel vers un cinéma mauricien ? », car c'est ce mouvement de retour vers Maurice, sa langue, sa musique (celle d'un musicien mauricien, Ernest Wiehe), sa diversité ethnique, qui s'opère des mots aux images. *Bénarès* est un voyage au cœur de la nuit mauricienne, et il ne s'y passe rien, sinon des monologues intérieurs, des errances de l'esprit de personnages en quête d'eux-mêmes. C'est un hymne à Maurice, à ses gens, à ses paysages monotones de cannes à sucre, à ses villages abandonnés ou sacrifiés aux usages touristiques, à la nuit qui est absente, car vide de toute vie, aux oubliés de l'histoire et de la modernité. Srilata Ravi a notamment démontré dans sa communication que la route que parcourent les personnages du film, habituellement métaphore du développement et du progrès, qui devrait mener au centre de la nation, souligne au contraire dans *Bénarès* l'absence de tout mouvement. Cette route ne sert pas à rallier le village au centre, elle facilite plutôt un acheminement irréel vers des activités peu morales. Les rues, les champs de cannes traversés ne dévoilent que le vide et l'immobilité, métaphore de l'absence démesurée qu'affrontent les êtres. Le déplacement des personnages de Port-Louis, la capitale, au village de Bénarès, est un non-événement, le marqueur de l'absence de toute signification et de l'indifférence à l'identité nationale soi-disant glorieuse, du moins présentée ainsi dans les discours sur l'unité nationale, avec un fort accent mis depuis 1983 sur l'importance du progrès économique parcouru. Les dialogues du film ne soulignent au contraire que l'irréalité, l'absence, la non-présence à cette idéologie nationale du progrès.
- 49 Le discours sur la nation présenté dans *Bénarès* intègre la fragmentation, la rupture et l'exclusion, pour valoriser le bien-être des gens de peu, prostituées ou jeunes aux rêves ou à l'avenir incertains, maintenus en dehors du modèle matérialiste englobant.
- 50 À travers l'exemple de la télévision nationale, nous avons montré que le système de représentativité, au fondement de la politique culturelle mauricienne, engendre un effet de division, une communautarisation du public cible, quand ce sont les passerelles entre les publics qui participeraient d'une valorisation de la diversité culturelle.
- 51 Les formes contemporaines d'art à Maurice — en particulier les plus novatrices comme le film *Bénarès*, en rupture avec l'idéologie de la cohésion nationale et du multiculturalisme harmonieux — ont du mal à être visibles et à trouver place dans l'espace public. L'activité artistique reste souvent considérée comme une activité secondaire d'embellissement ou de divertissement, quand elle n'est pas perçue comme trop subversive pour l'ordre politique établi et, dans ce cas, victime indirectement ou directement de censure. Elle est

d'abord valorisée en tant qu'investissement concédé pour la promotion de la diversité religieuse, linguistique et culturelle, et non pas en tant qu'investissement économique, social et humain.

BIBLIOGRAPHIE

- ARNO T. & ORIAN C. 1986 *Ile Maurice, une société multiraciale*, Paris, L'Harmattan.
- CHAZAN-GILLIG S. 2001 « Les fondements du pluriculturalisme mauricien et l'émergence d'une nouvelle société », *Journal des anthropologues*, n° 87, pp. 139-168.
- DULLOO M. 2001 « The Mauritian Cultural Centre Trust Bill », *Actes de l'Assemblée nationale*, débat n.5, 17 avril.
- GHANTY F. & GHANTY I. 2005 *Art et culture. État des lieux* [non publié].
- GUYOT J. 2007 « L'expression médiatique des minorités linguistiques », dans : I. Rigoni (éd.), *Penser l'altérité dans les médias*, Paris, Aux Lieux d'Être, pp. 34-51.
- HILLS M. 1998 *Modes of association and differentiation in Mauritius: an account of identity in a situation of socio-cultural heterogeneity*, Thèse en anthropologie sociale, Scotland University of St. Andrews.
- MERCIER A. 1996 *Le Journal télévisé. Politique de l'information et information politique*, Paris, Presses de Sciences Po.
- NURSE K. 2006 *Culture as the fourth pillar of sustainable development*, Commonwealth Secretariat, London, juin. <http://www.fao.org/SARD/common/ecg/2785/en/Cultureas4thPillarSD.pdf>
- UNESCO 2005 *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, oct. <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001495/149502f.pdf>
- WOLTON D. 2004 *Télévision et civilisations. Entretiens avec Hugues Le Paige*, Belgique, Labor.

NOTES

1. La division en communautés est inscrite dans la Constitution de Maurice. Au moment de l'Indépendance, en 1968, la Constitution, négociée avec le pouvoir colonial britannique, reprend les catégories de différenciations héritées de l'histoire coloniale. Depuis, le concept de « *way of life* » définit quatre communautés spécifiques : les hindous (52 %), les musulmans (16 %), les Sino-Mauriciens (3 %) et la population générale (29 %), qui regroupe des personnes de foi catholique, parmi lesquelles les Créoles (ceux qui sont descendants d'esclaves, selon la signification mauricienne, en fait, une catégorie regroupant le fait d'être noir et, en général, issu d'une classe sociale peu favorisée), les mulâtres, les Franco-Mauriciens et tous les baptisés comme les Tamouls baptisés par exemple.
2. Dulloo, Actes de l'Assemblée nationale, 17 avril 2001.
3. Elle trouve son origine dans un accès rendu difficile, en dehors de tout lien social de parenté ou d'alliance, à l'appareil d'État. Si cultiver les traditions, la religion et les langues ne s'opposait nullement aux discours produits sur l'unité, la position dominante des Indo-Mauriciens dans

l'appareil d'État et, plus précisément, la place particulière occupée par les Indo-Mauriciens venus du nord de l'Inde a généré une inégalité à l'égard d'autres groupes sociaux de l'île.

4. *Week-end*, 17 juil. 2005.

5. Entretien avec T. C., sept. 2007, île Maurice.

6. « Comité ministériel pour étudier les griefs sur la MBC », *L'Express*, 6 août 2003.

7. « MBC : le PM refuse toute "ségrégation linguistique" », *L'Express*, 13 août 2003.

8. Raj Meetarbhan, « Les basses œuvres », *L'Express*, 14 août 2003 : « Si Anerood Jugnauth a réagi sur cette question avec une promptitude inhabituelle ces temps-ci, c'est que l'enjeu était cette fois trop important à ses yeux. On ne peut éviter de faire un lien entre son intervention presque spontanée dans cette affaire et la nécessité pour lui de calmer son électorat à la veille d'une partielle à Rivière-du-Rempart... On ne peut écarter la possibilité qu'il a subi des pressions de la part de mouvements dits socioculturels... En tout cas, l'activisme de ces petits potentats, dans tous les groupes sociaux, reste inquiétant. Visiblement, ils exercent sur le pouvoir une influence encore importante. »

9. *L'Express*, 16 nov. 2004.

10. Le dossier de presse présente le film ainsi : « C'est le premier film d'un réalisateur mauricien interprété par des comédiens mauriciens et tourné en créole. »

11. *La culture de l'île Maurice : entre mots et images*, colloque international, Ile Maurice, 25-28 juin 2009.

INDEX

Mots-clés : multiculturalisme, politique culturelle – cinéma et État, télévision et État

Index géographique : Rodrigues (île), Maurice (île)

Keywords : Multiculturalism, Cultural Policy, Mauritius, Rodrigues Island